

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ÉFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2011-02 du 7 janvier 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSO1130031S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2008-11 en date du 27 mars 2008 nommant M. Jean-Jacques HUART en qualité de directeur de l'Établissement français du sang Nord-de-France ;
Vu la délibération n° 2010-20 du conseil d'administration en date du 17 décembre 2010,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques HUART, directeur de l'Établissement français du sang Nord-de-France, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la vente des locaux situés au 19, rue de l'Épinoy, dans la zone d'aménagement concertée de Templemars.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 7 janvier 2011.

Le président,
PR G. TOBELEM